



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 1998/11

Concours canadien
de financement
des infrastructures
de recherche

OCDE

<https://dx.doi.org/10.1787/473681787010>

CONCOURS CANADIEN DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

L'année dernière la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a annoncé le lancement d'un concours national visant à financer des projets d'infrastructure dans les établissements de recherche au Canada.

La FCI met l'accent sur le développement stratégique des établissements de recherche canadiens et offre quatre mécanismes de financement visant à les aider à mettre en place de nouveaux programmes de recherche et à renforcer ceux déjà existants. Pour faire financer un projet, les établissements admissibles devront présenter un plan de développement décrivant leurs priorités de recherche et de formation des chercheurs. La Fondation n'évaluera pas les plans eux-mêmes, mais elle s'attend à ce que les établissements tiennent un processus de consultation raisonnable avec les principaux intervenants.

1. Le Fonds d'innovation sera le mécanisme principal de la Fondation et permettra aux établissements admissibles de renforcer, seuls ou en groupe, leurs infrastructures de recherche dans des domaines prioritaires. Ce mécanisme vise à aider les chercheurs canadiens à réaliser des travaux à la fine pointe des connaissances, et à encourager l'interdisciplinarité en appuyant des équipes de chercheurs provenant de divers établissements et secteurs.

2. Les Installations régionales et nationales ont pour but d'encourager les établissements à former des consortiums régionaux ou nationaux afin de planifier collectivement l'acquisition et le développement des infrastructures de recherche.

3. Le Fonds de relève répondra aux besoins en infrastructures des nouveaux membres du personnel universitaire dans des domaines essentiels au développement de la recherche dans les établissements.

4. Le Fonds de développement de la recherche vise le même objectif que les Fonds d'innovation et de relève. Il s'agit toutefois d'un mécanisme conçu pour aider les petites universités admissibles à renforcer leurs infrastructures de recherche.

La FCI est une société indépendante sans but lucratif, établie en mai 1997 grâce à un investissement de C\$800 millions par le gouvernement

fédéral. Son mandat est d'investir dans l'infrastructure de recherche et de développement dans les universités, les collèges, les hôpitaux et les autres établissements de recherche sans but lucratif au Canada. La Fondation investira en partenariat avec les secteurs privé, public et bénévole. Grâce à ces partenariats, la FCI a le potentiel d'engendrer environ C\$2 milliards d'investissement dans des projets d'infrastructure de recherche.

Les politiques et les mécanismes de subvention de la Fondation appuient le développement stratégique de la recherche dans les établissements canadiens. Ils ont été conçus pour :

- développer la capacité d'innovation ;
- améliorer le milieu de formation en recherche pour les Canadiens et Canadiennes qui désirent poursuivre des carrières en recherche ou dans d'autres domaines ;
- attirer et retenir des chercheurs compétents au Canada ;
- favoriser les réseaux et la collaboration entre chercheurs ;
- assurer une utilisation optimale des infrastructures de recherche canadiennes en favorisant le partage entre les établissements.

La Fondation appuiera des projets d'infrastructure qui satisfont à ses critères d'admissibilité et d'évaluation, sans égard aux disciplines ou domaines d'intérêt des chercheurs qui utiliseront l'infrastructure.

Le Guide des politiques et du programme est disponible sur le site Web de la FCI à cette adresse :

<http://www.innovation.ca/french/programs/index.html>

Pour de plus amples renseignements, contacter la Fondation :

FCI
350 rue Albert, Pièce 1510
C.P. 77
Ottawa, Ontario, K1R 1A4
Canada

tél. : 1 613 947-6496
télécopie : 1 613 943-0923

